



En direct des Balcons

Lettre d'information aux élus communautaires et aux élus municipaux des Balcons du Dauphiné

Retour sur le conseil du 25 septembre 2018

Les délibérations

AFFAIRES SOCIALES

► Petite enfance / enfance : détermination des modes de gestion applicables aux structures Petite Enfance et Enfance des Balcons

Le principe de la gestion en régie communautaire a été approuvé par le Conseil communautaire pour l'ensemble des structures qui seront transférées au titre de la compétence Petite Enfance et Enfance.

Par ailleurs, il a été convenu d'organiser ces transferts en deux temps :

- Au 1^{er} janvier 2019, seront transférées les structures suivantes :

- le multi-accueil et le RAM de Morestel,
- le multi-accueil de Creys-Mépieu et le service Enfance,
- le service Enfance de Vézeronce-Curtin.

- Au 1^{er} janvier 2020, seront transférées les structures suivantes :

- le multi-accueil et le RAM des Avenières Veyrins-Thuellin,
- le multi-accueil et le service Enfance de Montalieu-Vercieu.

Concernant Corbelin, la communauté de communes confiera la gestion de l'ALSH à la commune par voie de convention. Sur le secteur des Balmes Dauphinoises, la DSP (délégation de service public) en cours sera poursuivie jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019. Elle comprend le multi-accueil et le RAM «la Farandole des petits pas» et l'ALSH «les Explorateurs» à Salagnon, le multi-accueil «la Bande à Marcel» et l'ALSH «les P'tits Curieux» à Saint-Marcel-Bel-Accueil.

La communauté de communes a également fait le choix de lancer une nouvelle consultation pour une nouvelle DSP pour la période 2020-2022 pour cette partie du territoire.

Enfin, notons que les structures du territoire de l'Isle Crémieu resteront en régie directe.

► Petite enfance / enfance : Avenant à la délégation de service public en matière de Petite Enfance pour l'année 2018/2019

Le Conseil communautaire a validé l'avenant au contrat de délégation de service public tenant compte de l'ouverture en journée complète le mercredi des deux accueils de loisirs gérés par Léo Lagrange à compter de la rentrée scolaire 2018/2019. Avec l'augmentation des recettes familles attendues, et l'arrêt des transports, le montant du contrat de délégation de service public s'établira à hauteur de 590 476,78 € pour l'année 2018 et 594 670,94 € pour l'année 2019.

► Petite enfance / enfance : signature des conventions avec les médecins référents pour les EAJE (multi accueil)

Il est obligatoire d'avoir un médecin référent pour les établissements d'accueils d'enfants de moins de 6 ans d'une capacité supérieure à 10 places. La convention avec le Docteur Peyrot pour les structures «l'Isle aux enfants», «l'Isle aux loupiots», «l'Isle aux bambins» et «Bébébus» applicables à compter du 20 juillet 2018 a été approuvée. La convention avec le Docteur Valle pour la structure «Pom' de reinette» applicable à compter du 20 juillet 2018 a également été approuvée.

► Habitat / Logement : avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat gens du voyage 2018/2024

Un projet de nouveau schéma départemental a été établi pour la période 2018-2024 par le Département de l'Isère et l'Etat. Concernant les prescriptions propres au territoire des Balcons du Dauphiné, le Conseil communautaire a émis :

- un avis défavorable concernant :

- la transformation de l'aire d'accueil de Frontonas en terrain familial,
- la participation financière des communes de Morestel et d'Arandon-Passins à l'investissement et au fonctionnement des équipements de l'intercommunalité,
- la participation financière de la commune de Tignieu-Jamezieu au coût de fonctionnement annuel du terrain de Frontonas et de l'aire d'accueil à créer sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin,
- la création d'une aire d'accueil de 12 places sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin,
- la participation financière des communes de plus de 5 000 habitants au coût de fonctionnement et d'investissement inhérents à l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires des gens du voyage ».

- Un avis favorable concernant :

- la suppression des obligations prévues pour Morestel et Arandon - Passins en termes de réalisation d'équipements,
- l'aménagement d'une aire mutualisée de grand passage située sur la commune de Villefontaine permettant une capacité de 250 places, en concertation avec la CAPI et les Vals du Dauphiné.

Enfin, le Conseil communautaire a tenu à rappeler les obligations à la charge des occupants des aires des gens du voyage à savoir :

- respect des biens d'autrui.
- autorisations d'accéder à l'eau et l'électricité moyennant une contribution,
- régler les dégâts et le nettoyage des aires après le départ.



► Habitat / Logement : octroi de garanties d'emprunts

Le Conseil communautaire a approuvé 3 garanties d'emprunt :
- Réhabilitation thermique de 57 logements à Morestel « Les Balmettes » par la SDH (garantie de 35% pour un prêt de 638 067 €)
- Construction de 5 logements à Crémieu « Villa Capucine » par la SEMCODA (garantie de 35 % pour un prêt de 511 300 €)
- Construction de 8 logements à Tignieu-Jameyzieu « Vivalto » par la SEMCODA (garantie de 35 % pour un prêt de 672 100 €)

► Habitat/Logement:pôled'OrientationHébergement-Insertion (POHI) Nord Isère - Approbation convention pluriannuelle 2018/2020 entre les EPCI du territoire Nord Isère pour la mission d'animation confiée à la CAPI

Le POHI (Pôle d'Orientation Hébergement Insertion) gère les demandes d'hébergements d'insertion et de logements adaptés du territoire Nord-Isère.

Pour le secteur du Nord-Isère, la CAPI porte le POHI et assure la gestion de 342 places d'hébergement d'insertion. Le Conseil communautaire a approuvé une convention pluriannuelle 2018-2020 et le versement d'une participation de 2 717 € au titre de 2018 correspondant à 7 demandes relevant du territoire des Balcons du Dauphiné.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► Désignation des membres du comité de programmation LEADER

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications apportées au niveau de la composition du comité de programmation LEADER qui comprend désormais :
Membres titulaires : Olivier Bonnard, Francis Spitzner, Christian Giroud, Alexandre Bolleau, Frédérique Luzet, Adolphe Molina, Philippe Lanfrey, Alain Moyne Bressand et Annie Pourtier.

Membres suppléants : Daniel Michoud, Philippe Allagnat, Marie-Lise Perrin, Noël Rolland, Eric Lemoine, André Paviet Salomon, Bernard Carrier Salvador Redon, Joseph Aslanian et Annick Merle.

RESSOURCES HUMAINES

► Mise en oeuvre de l'annualisation du temps de travail des agents de la piscine

Le fonctionnement de la piscine intercommunale comprend différents horaires d'ouverture avec des amplitudes horaires fonction des périodes de l'année. Le bon fonctionnement de cet équipement passe par une organisation des temps de travail adaptée. Le recours à une gestion annualisée du temps de travail de l'ensemble des personnels de cette structure a été approuvée par les membres du Conseil communautaire.

► Création, suppression d'emplois et actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018

Les élus communautaires ont approuvé le nouveau tableau des emplois intégrant notamment les postes pour la piscine et équipements sportifs (4 maîtres-nageurs sauveteurs, 4 agents d'accueil et d'entretien, agent d'entretien des équipements

sportifs le week-end), le service musique à l'école, les services techniques. Un poste d'ingénieur a été créé pour le chargé de mission « Natura 2000 ».

► Conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'indemnité de départ volontaire sera instaurée au sein de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Cette indemnité permettra d'accompagner les projets de reconversion professionnelle que des agents souhaiteraient engager. Plusieurs conditions seront à respecter pour y prétendre dont notamment la conduite d'un projet professionnel qui sera examiné par une commission d'évaluation.

Ce dispositif prévoit également le financement des actions de formation que l'agent pourrait engager dans le cadre de sa réorientation professionnelle dans la limite de 5 000.00 € TTC sur présentation de pièces justificatives.

► Recours au contrat d'apprentissage

Le Conseil communautaire a validé le recours au contrat d'apprentissage (4 contrats simultanément) au sein de la communauté de communes.

FINANCES

► Harmonisation des dispositifs existants en matière de Taxe d'Aménagement/FBIC

Deux dispositifs financiers existaient sur les territoires de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs en matière de fiscalité inhérente aux ZAE communautaires.

* Dans le cadre de la compétence « développement économique », l'Isle Crémieu avait mis en place un reversement de 100% du produit de la part communale de la taxe d'aménagement pour les autorisations d'urbanisme délivrées sur le périmètre des zones d'activités communautaires.

* Le dispositif du FBIC (Foncier Bâti Industriel et Commercial) mis en place par le Pays des Couleurs en 2007 et effectif depuis 2008, prévoit lui, le reversement de 50% du foncier bâti industriel des bâtiments construits sur les ZAE aménagées par la Communauté de communes.

Après avoir fait le constat des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif de reversement de la taxe d'aménagement (un temps long d'estimation de la taxe par la DDT, une procédure de recouvrement difficile à suivre, les délais d'encaissement par les communes très longs également) et considérant que le financement de l'aménagement et de l'entretien des zones d'activités exige un financement régulier et annuel alors que la taxe d'aménagement est une ressource ponctuelle, le Conseil communautaire a décidé :

- de solder le reversement de taxe d'aménagement sur le territoire de l'Isle Crémieu concernant les autorisations d'urbanisme délivrées avant le 31 décembre 2017,
- et d'instituer le dispositif du FBIC sur l'ensemble des Balcons du Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2019.



AMÉNAGEMENT

► Signature convention d'études et de veille foncière EPORA – Secteur la Vraie Croix à Crémieu

L'EPORA a pour mission de faciliter l'aménagement en procédant à des acquisitions foncières et accompagne les bailleurs sociaux lors de la requalification des parcs sociaux. En vue de poursuivre le projet d'acquisition du site EZT sur le secteur de la Vraie Croix à Crémieu, le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention d'études et de veille foncière entre la commune de Crémieu, la communauté de communes et l'EPORA. Le financement de ces études se fait selon la clé de répartition suivante :

80% par l'EPORA, 20% par la commune.

► Adhésion au conseil architecture urbanisme et environnement (CAUE) à partir de 2019

Des consultances architecturales financées pour partie, par les Balcons du Dauphiné, sont proposées aux administrés. Afin de pouvoir bénéficier de conseils personnalisés et de pouvoir mettre en place des formations adaptées à destination notamment des élus communaux, le Conseil communautaire a validé l'adhésion au CAUE à hauteur de 1 000 € à partir de 2019.

ENVIRONNEMENT

► Approbation des statuts du SIDCEHR

Les nouveaux statuts du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône ont été approuvés par le Conseil communautaire.

► Instauration de la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019

Suite à l'approbation à l'unanimité des élus communautaires, la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations sera instaurée au 1^{er} janvier 2019.

Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises).

► Fixation du produit GEMAPI 2019

Au vu du plan d'actions GEMAPI établi sur 5 années (2019 – 2023) dont le budget s'élève à 2 438 000 €, le produit de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2019 a été fixé à 486 200 €.

► Exonérations de la TEOM 2019

Dans l'attente de l'uniformisation des pratiques (2019-2020) en matière d'exonération de TEOM pour certaines activités tertiaires, commerciales ou artisanales, le Conseil communautaire a reconduit les modes opératoires des anciennes communautés de communes pour 2019.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Cession d'une parcelle de terrain à la société Sigma Composite sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin

Une parcelle de 655 m² au prix de 57 600 €TTC sera cédée à la société Sigma Composite, fabricant de télécabines qui connaît une forte croissance nécessitant le réaménagement de ses accès et de son parking.

► Convention avec la CCI pour l'ACABRED, l'étude commerciale et l'action « En bas de ma rue »

Le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention entre la CCI Nord Isère et les Balcons du Dauphiné pour cofinancer le poste d'animateur ACABRED et les frais liés à son poste à hauteur de 50%, soit un montant de 28 250 € à la charge de la communauté de communes pour 2018.

La communauté de communes participera également au financement d'« En bas de ma Rue », un site de e-commerce complémentaire à la vente en magasin pour permettre de développer le commerce de proximité. Une participation financière de 9 000 € pour l'année 2018, 10 000 € pour l'année 2019 et 3 500 € pour l'année 2020 a été validée. Une étude commerciale sera également menée sur la situation du commerce et les comportements des consommateurs sur le territoire des Balcons du Dauphiné.



CULTURE

► Subvention 2018 à l'association Brangues village de littérature

Avant la restitution de cet espace d'exposition à la commune de Brangues au 31 décembre 2018, la communauté de communes versera une subvention de 11 000 € à l'Association Brangues Village de Littérature au titre de l'année 2018.

TOURISME

► Modification de la composition de l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunal »

Alicia Gilbert, Directrice des Grottes-de-la-Balme et Guillaume Magaud, Directeur de la Vallée Bleue ont été désignés pour siéger au comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal des Balcons du Dauphiné. Rémi Guyot, ancien Directeur de la Vallée Bleue a pris ses fonctions de directeur de l'EPIC depuis le 1^{er} septembre dernier.



► Instauration de la taxe de séjour

L'instauration de la taxe de séjour sur le territoire des Balcons du Dauphiné a été adoptée selon le barème suivant et sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Catégories d'hébergement	Tarif Balcons du Dauphiné	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	3,64 €	0,36 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,73 €	0,27 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Le produit de cette taxe sera intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme EPIC.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

► Piscine des Balcons du Dauphiné : règlement intérieur, conventions avec les Départements (Ain et Isère), convention avec les communes et convention de mise à disposition aux associations

Le règlement intérieur a été validé et des conventions seront signées avec les Départements de l'Ain et de l'Isère pour définir les modalités de financement des séances de natation des classes de collège se rendant à la piscine des Balcons du Dauphiné. Une convention de la mise à disposition de la piscine des Balcons du Dauphiné aux associations ou maîtres-nageurs sera également signée.

► Gymnase des Balcons du Dauphiné : règlement intérieur et convention de mise à disposition aux associations

Le règlement relatif au gymnase des Balcons du Dauphiné a été approuvé par le Conseil communautaire.

Informations

► Etude relative à la compétence Eau et Assainissement :

3 réunions auront lieu pour restituer l'étude technique et financière réalisée dans le cadre des travaux préparatoires à la prise de compétence Eau et Assainissement :

- Le 15 octobre à 18 heures sur le site communautaire de Villemoirieu pour le secteur SIEPC élargi,
- Le 16 octobre à 18 heures sur le site communautaire de Saint-Chef pour le secteur du Syndicat de Dolomieu-Montcarra élargi,
- Et le 22 octobre à 18 heures sur le site communautaire de Morestel pour le Syndicat des Abrets élargi.

Une réunion d'information aura lieu le 24 octobre à 18h sur le site communautaire de Morestel avec le SMND et le SICTOM de la Région de Morestel. Elle sera l'occasion de présenter le contrôle d'accès des déchetteries et de faire une restitution de l'étude en cours concernant la gestion de la compétence des ordures ménagères.



VOTRE AGENDA



COFIL OPAH :

vendredi 12 octobre à 10h
site communautaire de Villemoirieu

Réunion Eau et Assainissement :

secteur SIEPC élargi
lundi 15 octobre à 18h
site communautaire de Villemoirieu

Réunion Eau et Assainissement :

secteur du Syndicat de Dolomieu-Montcarra élargi
mardi 16 octobre à 18h
site communautaire de Saint-Chef

Conseil syndical du SYMBORD

jeudi 18 octobre à 18h
Maison du Territoire - Crémieu

Inauguration de la Voie Verte

samedi 20 octobre

Deux départs sont organisés : départ d'Arandon à 8h30
(rendez-vous au carrefour : Rue de la Lone – RD1075
(en face du Restaurant Routier) ou de Crémieu
(rendez-vous rue Lieutenant Théodose Morel) à
9h30.

Arrivée pour tous prévue à Saint-Hilaire de-Brens
à 10h pour l'inauguration officielle

Commission sociale intercommunale secteur «Est»

lundi 22 octobre à 14h30
site communautaire de Morestel

Réunion Eau et Assainissement :

secteur du Syndicat des Abrets élargi
lundi 22 octobre à 18h
site communautaire de Morestel

Conseil communautaire

mardi 23 octobre à 18h
Maison du Haut-Rhône Dauphinois – Crémieu

Réunion d'information SICTOM / SMND

mercredi 24 octobre à 18h
site communautaire de Morestel

Commission sociale intercommunale secteur «Ouest»

jeudi 8 novembre à 9h30
site communautaire de Villemoirieu

Conférence des maires

lundi 12 novembre à 18h
mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin